

Interpellation

No : 920

Où en sommes-nous dans la réduction des postes de travail dans l'administration cantonale ?

Lors de la mise en application d'OPTIMA, une mesure essentielle pour restreindre les charges de l'Etat proposait au terme du programme d'économies (2018) un maximum de 1800 EPT sur les 1863 EPT que comptaient en 2014 l'administration cantonale et le corps enseignant.

Lorsque nous nous basons sur les chiffres établis par le budget 2020, il est surprenant de découvrir une tendance inverse à celle voulue par OPTIMA en son temps :

	2016	2017	2018	2019	2020	variation EPT 2016-2020	
CHA	33.91	33.41	36.21	35.01	32.81	<u>-1.1</u>	<u>-3.2%</u>
DIN	264.85	267.75	272.26	276.37	280.19	<u>15.34</u>	<u>5.8%</u>
DES	60.57	60.65	59.35	60.82	61.65	<u>1.08</u>	<u>1.8%</u>
DEN	261.19	258.01	256.51	252.74	253.12	<u>-8.07</u>	<u>-3.1%</u>
DFCS	102.89	106.15	95.2	95.7	111.3	<u>8.41</u>	<u>8.2%</u>
DFI	192.4	190.93	197.17	203.23	210.3	<u>17.9</u>	<u>9.3%</u>
Total EPT	915.81	916.9	916.7	923.87	949.37	<u>33.56</u>	<u>3.7%</u>

Nous rappelons ici que certains services de l'Etat et institutions para-paraétatiques ont été durement impactés par les mesures prises à l'époque.

Au niveau de l'Etat, l'évolution des effectifs est en globale augmentation, ce qui engendre de facto une augmentation des charges structurelles. Cet état de fait pénalise l'Etat dans son action et surtout réduit sa marge de manœuvre financière notamment pour les investissements nécessaires au développement de notre Canton.

Autre observation particulière : nous pouvons relever dans les chiffres des différents budgets consécutifs, une évolution à géométrie variable entre les différents départements. Ceci reste difficilement explicable car les attentes de la population ne sont pas différentes que l'on parle de santé, de formation, de sécurité, de protection de l'environnement, ou d'efficacité des services financiers. Ceci pour ne prendre que quelques exemples non-exhaustifs.

Dès lors, le groupe PCSI pose les questions suivantes :

1. Quelles sont les raisons de ces différences entre les départements (voir aussi tableau annexé) ?
2. Comment expliquer en particulier que les effectifs de certains départements baissent tandis que d'autres à l'inverse augmentent de manière plus que significative ?
3. Pourquoi la réduction, voire le blocage des EPT ne sont pas identiques dans tous les départements ?
4. Le Gouvernement estime-t-il que la réduction de 63 postes de travail a été atteinte comme l'exigeait le programme OPTIMA.
5. Dans le cadre du dossier Repenser l'Etat, quels objectifs c'est fixé le Gouvernement pour la maîtrise des EPT et à quelle échéance ?

Delémont, le 27 novembre 2019

Pour le Groupe PCSI


Géraldine Beuchat

 -  
  